

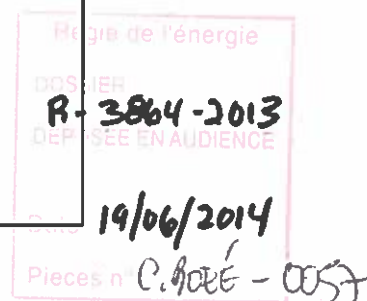
***Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2014-2023 d'Hydro-Québec Distribution
R-3864-2013***

Jean-Pierre Finet, Analyste
ROÉÉ

19 juin 2014

SUJETS TRAITÉS

- Réseau intégré
 - Interventions en économie d'énergie
 - Gestion de la demande en puissance
 - Revente des surplus d'Hydro-Québec Distribution
 - Valorisation des attributs environnementaux
- Réseaux autonomes



Objectif d'éé insuffisant

- Constats
 - La « modulation » des interventions résulte des surplus d'énergie
 - L'objectif d'économie d'énergie est indûment basé sur la croissance des ventes et ne semble reposer sur aucune évaluation
- Recommandations
 - Quantifier le potentiel commercial
 - Réviser l'objectif d'éé en fonction du potentiel commercial
 - Exprimer l'objectif d'éé en tant que % sur les ventes.

Stratégie d'éé insuffisante envers la clientèle résidentielle

- Clientèle résidentielle = sensibilisation
- Clientèle CII = aides financières et conseils
- Sensibilisation moins coûteuse, mais n'est pas la réponse universelle à toutes les barrières
- HQD devrait plutôt favoriser des stratégies adaptées aux barrières propres à chaque mesure
- Recommandation:
 - Concevoir des stratégies d'intervention pour éliminer les barrières de chacune des mesures, incluant le coût d'achat

La transformation des marchés

- Concept de plus en plus utilisé par le Distributeur pour qualifier le type d'intervention préconisé, mais sans indicateurs de performance
- Concept balisé en Ontario par l'OEB
- Recommandation:
 - Adoption d'indicateurs clairs et précis en termes de l'évolution des parts de marchés pour les programmes de transformation des marchés
 - Établissement d'une feuille de route pour assurer un suivi adéquat

PTÉ de gestion de la demande en puissance

- Absence de cohésion entre le PTÉ de gestion de la demande en puissance et le PTÉ d'économie d'énergie quant à l'impact en puissance des mesures
- Recommandation:
 - Fusionner les deux études de potentiel

PTÉ de gestion de la demande en puissance

- Annonce récente concernant le stockage d'énergie de grande capacité destinés aux réseaux électriques (Hydro-Québec et Sony)
- Pourrait représenter un important moyen de gestion de la demande en puissance
- Recommandation:
 - Demander au Distributeur de faire rapport à ce sujet lors du prochain suivi du Plan d'approvisionnement

Appels au public

- Présentement pas pris en compte dans le bilan en puissance et la planification des moyens (effet imprévisible et incertain)
- Utilisation répétée pourrait en réduire l'efficacité selon le Distributeur
- Pourtant, Hydro-Québec a utilisé 2 fois l'appel au public en janvier 2014, et ce, pendant 2 journées consécutives
- Des gains de 300 à 500 MW ont été constatés à chacune des 6 occasions au cours des 10 dernières années
- Hydro-Québec ne communique plus les résultats des efforts des clients suite aux appels depuis le début 2014

Appels au public

- Les craintes du Distributeur apparaissent non fondées
- Recommandations:
 - reconsidérer la décision de ne pas prendre en compte l'appel au public dans la planification des moyens de gestion pour répondre à la pointe hivernale et, conséquemment, de ne pas l'inclure au bilan en puissance
 - Ordonner à Hydro-Québec d'inclure 300 MW dans son bilan en puissance venant des appels au public
 - Ordonner à Hydro-Québec de communiquer systématiquement les résultats des appels au public et bonifier sa stratégie de communication

Bi-énergie

- Le programme Chauffez vert du est une menace sérieuse qui plane sur le parc de systèmes de chauffage bi-énergie du Distributeur, puisqu'il suffit de se désabonner au tarif DT pour être éligible à ce programme
- Recommandation:
 - Entreprendre des discussions avec le gouvernement du Québec pour rendre éligible les conversions au tarif DT

Revente des surplus

- Le Distributeur semble peu disposé et évoque les contraintes des conditions de marché
- Selon le ROEE, le Distributeur doit envisager d'autres opportunités, dont avec l'Ontario
- Article de Pierre-Olivier Pineau dans La Presse
- Recommandation:
 - Procéder sans plus tarder à une évaluation complète des options qui permettraient de revendre les surplus d'énergie

Valorisation des attributs environnementaux

- Le ROEE favorise l'efficacité énergétique à la production d'énergie renouvelable et s'oppose à l'ajout de toute nouvelle production électrique et tout nouvel approvisionnement en électricité en absence de besoins énergétiques
- Certification ÉcoLogo requise
- Marché naturel: certification LEED et politiques d'approvisionnement

Réseaux autonomes

- Difficulté d'apprécier l'effort du Distributeur en l'absence d'étude établissant le potentiel commercialement réalisable
- Recommandations:
 - Réaliser une étude sur le potentiel commercialement réalisable
 - Réviser l'objectif pour atteindre le maximum du potentiel commercialement réalisable

